

*Proposition présentée par les députés:  
Eric Bertinat*

*Date de dépôt: 19 mai 2009  
Messagerie*

**Proposition de résolution  
pour la création d'une commission ad hoc sur la sécurité**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- que l'Etat se doit de garantir la sécurité de ses citoyens ;
- que malgré plusieurs récentes interventions de la police, l'insécurité continue à régner dans certains quartiers ;
- que la majorité des délits est dû à la présence accrue d'un trop grand nombre de trafiquants de drogue ainsi que de voleurs à la tire et à l'astuce ;
- que les personnes s'adonnant au trafic de drogue ainsi qu'au vol sont en majorité étrangères et résident de façon illégale en Suisse ;
- que les mesures d'éloignement prononcées à leur encontre sont sans effet, de sorte que, lorsque ces délinquants sont arrêtés et jugés, ils ne peuvent pas être renvoyés dans leur pays d'origine ;
- que, conscients des lacunes existantes, ils s'adonnent sans scrupules à la récidive ;

- le manque de places consacrées à la détention administrative de ces délinquants récidivistes en attente de refoulement ;
- que de nombreux projets de loi, propositions de résolution et de motion relatifs à la problématique de l'insécurité liée au trafic de drogue et au vol n'ont toujours pas été traités ;
- qu'à cet égard, il convient de relever qu'il s'agit des objets suivants : P 1597, M 1707, M 1751, M 1755, R 525, M 1759, PL 10148, PL 10279, M 1837, PL 10358, M 1844, M 1874, R 584, M 1829, M 1877, PL 9858 ;
- que devant cette situation alarmante, la création d'une commission ad hoc qui traiterait uniquement de la sécurité serait à même d'accélérer le traitement des objets précités ;
- que la population reste inquiète et que le Parlement aurait ainsi la possibilité d'apporter une réponse politique aux attentes des concitoyens ;

**invite le Grand Conseil**

à nommer une commission ad hoc, composée de 9 membres du Grand Conseil, chargée d'étudier les diverses propositions de motion et de résolution, ainsi que les projets de loi relatifs à l'insécurité et à la criminalité des étrangers multirécidivistes dont le renvoi est inexécutable.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Genève est victime de l'insécurité. Certains quartiers sont particulièrement touchés par l'insécurité. Nous pensons, vous l'aurez deviné, aux quartiers des Pâquis et, dans une moindre mesure, à ceux de Cornavin et des Eaux-Vives.

Les habitants de ces quartiers sont las de vivre dans un environnement où règne l'insécurité. Trafic de stupéfiants, vol à la tire, brigandages, rixes, violations de domicile et menaces sont devenus hélas trop fréquents.

A cela s'ajoutent les effets néfastes de l'insécurité sur le commerce dans ces quartiers, qui ont provoqué une baisse du chiffre d'affaires chez des commerçants voyant leur clientèle se faire de plus en plus rare.

Il va également dans l'intérêt de l'image de la Genève internationale et touristique à ce que le nom de notre canton continue d'être associé à un endroit où il fait bon vivre.

Cette vague de délinquance est principalement le fait de ressortissants étrangers dont le renvoi vers leur pays d'origine s'avère inexécutable pour diverses raisons.

Les partis politiques ont prêté une oreille attentive aux préoccupations des habitants de ces quartiers, en déposant divers projets de motion, de résolution ou de loi.

Toutefois, force est de constater que la commission judiciaire et de la police, compétente en la matière, a déjà de nombreux autres objets en suspens. Etant donné que la situation prévalant dans certains quartiers est inacceptable et insoutenable, un traitement rapide des divers objets déposés y relatifs s'impose. Par conséquent, il apparaît nécessaire de confier les objets actuels relatifs à l'insécurité de ces quartiers à une commission ad hoc, pour plus de célérité dans leur traitement.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver bon accueil à la présente résolution.